

Accord de partenariat et de coopération CE /Russie

1994/0151(AVC) - 29/11/1995

Le rapporteur, Mme CARRERE D'ENCAUSSE, a souligné que la Russie s'est engagée clairement sur le chemin de la démocratie et de l'économie de marché, face à un contexte économique dramatique; cet accord devrait contribuer à intégrer la Russie dans l'espace économique européen; à ce propos, le rapporteur a insisté sur la coopération régionale, source de stabilité, et sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme. Selon elle, il ne s'agit pas encore d'un accord préférentiel, mais il devra conduire à terme à la formation d'une zone de libre-échange. Mme CARRERE D'ENCAUSSE a en outre fait référence à la force nucléaire de la Russie et à l'immense espace économique de ce pays qui est une chance pour l'Europe. Le commissaire VAN DEN BROEK a affirmé que les accords de partenariat et de coopération en question tracent un cadre économique et politique pour les relations avec ces différents pays. Il s'agit, selon lui, d'un prolongement des accords de coopération déjà conclus. En ce qui concerne la Russie, le commissaire a souligné l'importance de cet accord dans le contexte des élections de la Douma en décembre. Il a rappelé que la Commission enverra des observateurs afin de soutenir ce processus de démocratisation. Il partage l'avis du rapporteur selon lequel l'accord aboutira à une zone de libre-échange. Il a aussi rappelé que l'Union européenne était le partenaire le plus important de la Russie, et a mis l'accent sur l'aide alimentaire et le programme TACIS. Tout comme le rapporteur, il a jugé qu'avec cet accord l'Union contribuera à la stabilité du pays.